

DÉLIBÉRATION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 18 mars 2021	Délibération n° 2021/07 – p1/2
Objet : Bilan des acquisitions et cessions du patrimoine de l'année 2020	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Nombre de membres :

En exercice : 34
Présents : 24
Votants : 27
Procurations : 3

L'an deux mille vingt et un,

Le dix-huit mars à dix-neuf heures,

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué le 11 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, en visio-conférence, sur l'outil TEAMS, en raison de la crise sanitaire et des distanciations nécessaires à la tenue des réunions, sous la présidence de Monsieur Hamza MOKHTARI, conseiller municipal de Chennevières-sur-Marne, représentant de GPSEA et Président du Syndicat.

Sont présents :

Mme Evelyne BAUMONT, MM. Jacques DRIESCH, Pierre-Alexandre BAUX, Joël PESSAQUE, Mme Frédérique HACHMI, MM. Grégoire VERNY (arrivé au point 2), Hamza MOKHTARI, Jean-Raphaël SESSA, Muguët NGOMBE, Ambroise TOIN (arrivé au point 2), Stéphane CHAULIEU, Mme Dominique HUMEZ, MM. Alain BOUKRIS, Kévin TELLIER, Stéphane TOURNANT, Laurent CHARMOIS, Lucas TRIPIER, Marc COHEN, Pierre FERRERO, Cédric DAMIEN, Mme Dominique DUROSELLE, MM. Jean-Daniel AMSLER, Alain CATINAUD, Mathieu PIERRON.

Sont représentés :

Mme Marie CURIE, pouvoir donné à Mme Evelyne BAUMONT
Christophe IPPOLITO, pouvoir donné à M. Alain CATINAUD
Stéphane RABANY, pouvoir donné à M. Mathieu PIERRON

Sont absents excusés :

MM. Clément TENDIL, Philippe FISCHER, Alain TAMEGNON HAMOUZE, Nassim BOUKARAOUN.

Sont absents :

MM. Sylvain AUBERT, Eric FAIVRE, Philippe GOYHENECHÉ.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de la loi n°95-127 du 8 février 1995, et notamment son article 11, relative aux marchés publics et délégations de service public, dont l'objet est d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées pour les collectivités locales,

Considérant que dans ce but, le Syndicat doit débattre une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la Collectivité et que ce bilan doit être annexé au Compte Administratif,



Séance du 18 mars 2021	Délibération n° 2021/06 – p2/2
Objet : Bilan des acquisitions et cessions du patrimoine de l'année 2020	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Après en avoir délibéré,

Prend acte,

Article unique : prend acte de la présentation du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour 2020 lequel est « Néant ».

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES AU COURS DE L'EXERCICE*

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Origine de la Propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
	<u>N</u>	<u>E</u>	<u>A</u>	<u>N</u>	<u>I</u>		

*Article L2313-18 du CGCT : circulaire n°NOR/FPPA/10025/C du 2 février 1996

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 18 mars 2021

Le Président
Hamza MOKHTARI